

DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO SUR LES
MISES À JOUR RELATIFS À **L'ASSISTANCE AUX VICTIMES A L'OCCASION DE LA**
4ème CONFÉRENCE DE RÉVISION
Oslo, 25-29 novembre 2019

Monsieur le Président ;

C'est dans un contexte **extrêmement paradoxal de l'histoire de la mise en œuvre de** notre programme que nous présentons cette mise à jour.

En effet, pendant que la contamination par mines antipersonnel diminue sensiblement, le nombre des victimes en RDC augmente avec une vitesse de croisière. La dernière victime date du 14 du mois de novembre en cours et c'est un jeune garçon de 11 ans du territoire de Kabalo en Province du Tanganyika qui est décédé sous le coup avec le crane brisé par une mine antipersonnel en voulant ramasser sa balle lors d'un jeu de football.

Cette mort de plus fait partie de 29 victimes enregistrées pour cette année depuis le mois de janvier parmi lesquelles 11 Hommes, 5 Femmes, 10 garçons et 3 filles. De ces 29 victimes, 10 sont décédées, 19 ont survécu et sont sans assistance adéquate.

Ce chiffre de 29 victimes nous amène, malheureusement, à l'actualisation de la liste à 2.770 victimes identifiées aujourd'hui en RDC, bien que cette identification représente seulement 20% du Territoire national. Nous avons encore un grand chiffre noir sur l'identification réelle des victimes des mines et REG se trouvant en RDC suite aux multiples conflits armés.

Monsieur le Président,

S'agissant des mesures nationales prises, quelques efforts ont été fournis pour améliorer la coordination de l'Assistance aux victimes dans mon pays. A la suite de l'élection présidentielle de décembre 2018, le nouveau Président de la République vient de nommer depuis le 26 août 2019, une femme vivant avec handicap comme Ministre des personnes vivant avec handicap qui est chargée de fédérer désormais les autres secteurs impliqués dans l'Assistance aux victimes comme les Affaires sociales et les Affaires humanitaires.

Cette nomination fait suite à la ratification par la RDC de la Convention sur les Droits des personnes vivant avec handicap et son protocole facultatif par la RDC depuis le mois de septembre 2015. Un mécanisme national de suivi de la CRDPH a été mis en place une **année après en 2016 pour consolider la mise en œuvre de ladite** Convention.

En outre, conformément à l'article 49 de notre Constitution, une proposition de loi organique portant protection et promotion des Droits des personnes handicapées a été introduite au Parlement et nous espérons qu'elle pourra être adoptée à la session de mars de l'année prochaine par l'Assemblée nationale.

Depuis 2013, un fond national de promotion et de service social a été mis en place en faveur des personnes vulnérables auquel sont éligibles les victimes des Mines et REG au même titre que les autres personnes vivant avec handicap.

Je voudrais aussi relever de manière particulière que conformément à la loi congolaise de mise en **œuvre** de la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel promulguée depuis juillet 2011, l'État congolais doit garantir aux victimes des mines antipersonnel une protection en rapport avec leurs besoins physiques et intellectuels. A ce titre :

- Les soins de santé pour les victimes sont à charge de l'État dans les formations médicales tant publiques que privées;
- les prothèses et autres artifices nécessaires pour la réadaptation physiques des victimes sont à charge du trésor public;
- Toute entreprise qui utilise des victimes des Mines est exemptée du double de leur impôt professionnel sur le revenu à concurrence d'un maximum de 30% de son impôt sur le bénéfice.

Monsieur le Président,

Toutes ces mesures sont réelles en RDC et constituent un cadre juridique adéquat pour la mise en **œuvre** d'un programme d'assistance aux victimes. Nous sommes conscients que l'instabilité de la coordination a fait que les victimes congolaises ne soient pas au courant de ce train de mesures en leur faveur. Notre programme avec l'accompagnement du Ministère des personnes vivant avec handicap est en pleine phase de mise en place d'un programme de sensibilisation des victimes pour ce faire.

Par ailleurs, le financement du volet réinsertion socioéconomique pose un sérieux problème suite à des multiples priorités du pays. Il y a nécessité d'une coordination d'efforts et des appuis nécessaires à apporter à ces multiples victimes qui, même appareillées, restent désespérées pour leur survie après accident.

C'est ici que je formule un **vœu** que les bailleurs des fonds puissent jeter un regard particulier à la RDC dans ce domaine car il me semble que faire la lutte Antimines sans assistance aux victimes, c'est la faire à moitié.

Je vous remercie

Fait à Oslo, le 27 novembre 2019.-

KASEMBE OKENGE Cyprien

Chef de Programme AV

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CENTRE CONGOLAIS DE LUTTE
ANTIMINES
CCLAM



MISE A JOUR SUR L'ASSISTANCE AUX
VICTIMES DE MINES ET REG

Novembre 2019

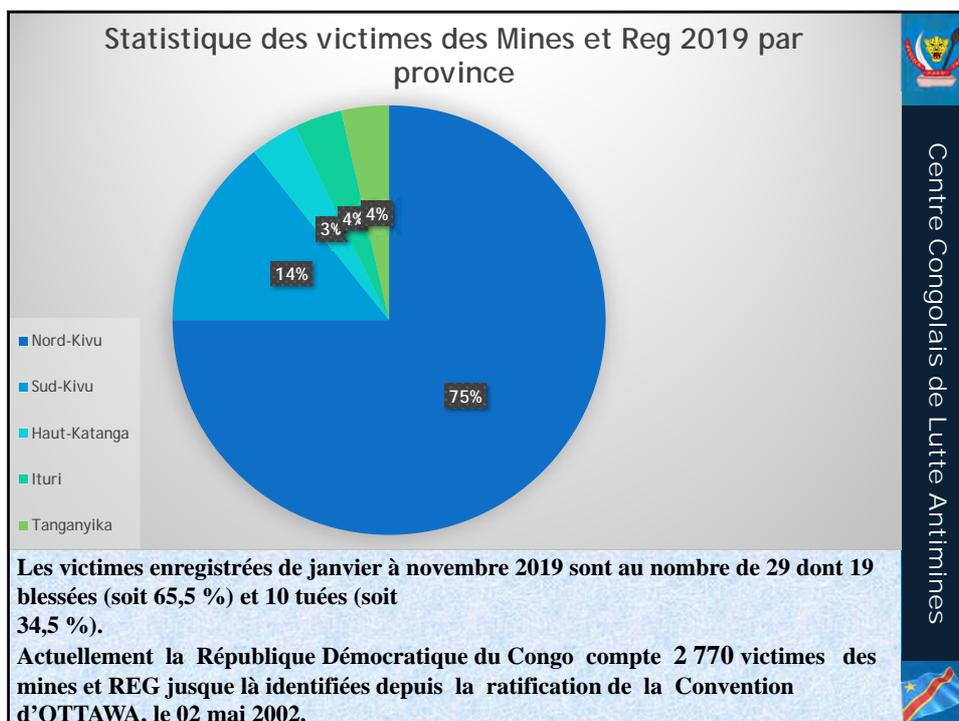
Centre Congolais de Lutte Antimines

VICTIMES DE L'ANNÉE 2019

N°	NOM	Genre	C/M	Localité	Territoire	Province	Naiss.	Blessé	Tué	Date d'accident
01	GANGA MATATA	M	C	Mugunga	Nyiragongo	Nord-Kivu	1959		x	02/2019
02	Micheline ZAIROISE	F	C	Mugunga	Nyiragongo	Nord-Kivu	1974	x		02/2019
03	MUHINDO MAELEZO	M	C	Kaseghe	Lubero	Nord-Kivu	2003	x		23/02/2019
04	KATEMBO MAKUTA	M	C	Kaseghe	Lubero	Nord-Kivu	1982		x	23/02/2019
05	KAHAMBU ANTO	F	C	Matinda	Lubero	Nord-Kivu	1964	x		12/04/2019
06	KASEREKA AMIZE	M	C	Matinda	Lubero	Nord-Kivu	2001	x		12/04/2019
07	Emmanuel KAMBALE	M	C	Ruenda	Lubero	Nord-Kivu	2011	x		12/04/2019
08	GASTON KAMBALE	M	C	Matinda	Lubero	Nord-Kivu	2003		x	12/04/2019
09	KAMBALE MALEMBI	M	C	Matinda	Lubero	Nord-Kivu	1999		x	12/04/2019
10	Claude BIZIMAANA	M	C	Nynzale	Rutshuru	Nord-Kivu	2005		x	05/05/2019
11	Antoine MANYIRAHU	M	C	Nynzale	Rutshuru	Nord-Kivu	2012	x		05/05/2019
12	Alex BIZUNGU NYAMASIRE	M	C	Nynzale	Rutshuru	Nord-Kivu	2009	x		05/05/2019
13	KABEMBO Lylie	F	C	Mwanza	Pweto	Haut Katanga	2001	x		15 /03/2017
14	David MPUTU EZAMEJI	M	M	Lubero	Lubero	Nord-Kivu	1967	x		7/9/2019
15	Lyabo KATANABO	M	C	Irumu	Irumu	ITURI	2004	x		9/9/2019
16	AKILA BAHATI	F	C	Nzibira	Walungu	Sud-kivu	3/01/2019	x		25/08/2019
17	ELIYA BAHATI	M	C	Nzibira	Walungu	Sud-kivu	2005		x	25/08/2019
18	LUBUNGU SIMIRI	F	C	Nzibira	Walungu	Sud-kivu	1969	x		25/08/2019
19	MEMORY BAHATI	F	C	Nzibira	Walungu	Sud-kivu	2011	x		25/08/2019
20	MANISHIMA TURIKI	F	C	Nyange	Masisi	Nord-Kivu	1984	x		28/09/2019
21	MIHINDO LUENDO desiré	M	C	Masisi	Masisi	Nord-Kivu	1974		x	10 /10/2019
22	KAVUO GUILAINE	F	C	Masisi	Masisi	Nord-Kivu	2000	x		10/10/2019
23	AZIMANA Joel	M	C	Nyamaboko 2	Masisi	Nord-Kivu	2000	x		27/07/2019
24	BITAMARA Joseph	M	C	Nyamaboko 2	Masisi	Nord-Kivu	2005	x		27/07/2019
25	HABIMANA KAHUMA	M	C	Nyamaboko 2	Masisi	Nord-Kivu	1984	x		27/07/2019
26	PELELEZI MUZERI Victoire	M	C	Nyamaboko 2	Masisi	Nord-Kivu	1997		x	27/07/2019
27	NIYAFASHA TITO	M	C	Nyamaboko 2	Masisi	Nord-Kivu	1991		x	27/07/2019
28	SENGA Benjamin	M	C	Kakonona	Pweto	Haut-Katanga	1974	x		29/10/2019
29	NGUNGU LULU Richard	M	C	Kahompwa	kabalo	Tanganyika	2008		x	14/11/2019

Centre Congolais de Lutte Antimines

VICTIMES DE L'ANNÉE 2019 (Suite)								
N ^{bre}	Province	Territoire	Localité	H	F	G	Fille	Total
1	Ituri	Irumu	Irumu			1		1
2	Haut-Katanga	Pweto	Mwanza				1	1
			Kakonona	1				1
21	Nord-Kivu	Lubero	Lubero	1				1
			Kaseghe	1		1		2
			Matinda	2	1	1		4
			Ruenda			1		1
		Masisi	Masisi	1	1			2
			Nyange		1			1
			Nyamaboko	4		1		5
		Nyiragongo	Mugunga	1	1			2
Rutshuru	Nyanzale				3	3		
4	Sud-Kivu	Walungu	Zimbira		1	1	2	4
1	Tanganyika	Kabalo	Kaompwa			1		1
29	Total			11	5	10	3	29



QUELQUES MESURES PRISES

La ratification de la convention Internationale relative aux droit des Personnes Handicapées

Renforcement de la Coordination National par la Nomination d'une Ministre Déléguée près le Ministre des Affaires Sociales chargé des personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables

Une proposition de loi portant protection et promotion des droits des Personnes Handicapées déposée au parlement

La mise en place d'un fond national de Promotion et de Service Social « FNPSS » en sigle

Prise en charge par l'Etat de :

- soins de santé,
- appareillage,
- exonération des entreprises qui utilisent les victimes



Centre Congolais de Lutte Antimines



Je vous remercie...








Centre Congolais de Lutte Antimines

